



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2025

Convocation du 19 Mars 2025

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN,
Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO,
Nadège FERTÉ, Fabienne GRU,

Messieurs : Maxime BAILLY, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DRÉVILLE,
Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX,

Absent : Monsieur Jean-Michel DEBCZAK

Pouvoirs : Monsieur Stéphane MOURET donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY
Madame Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Madame Fabienne GRU
Monsieur Xavier BÉLAIR donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN
Madame Sybille DAUDRÉ donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Monsieur Christophe VIRLOGEUX

Secrétaire : Monsieur Maxime BAILLY

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 Mars 2025

Sans remarque à ce jour, le compte rendu est approuvé

2) Décisions du Maire :

N°2025-06 : Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité suite à la demande de raccordement de TERRA1 (PA n° 95580220001) – Montant réel de la contribution financière : 7 450.90€ HT soit 8 941.08€ TTC.

N°2025-07 : Signature d'une convention de partenariat dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique et à la décarbonation des bâtiments à usage externe (gymnase Pierre Salvi et Groupe scolaire Jane du Chesne) avec GRDF pour un an à compter du 15 février. Le montant est de 2 350€ HT soit 50% de la facture d'audit énergétique (4 700€ HT soit 5 640€ TTC).

N°2025-08 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistiques spécialisés – École Municipale de Musique – Année 2025 – Montant : 2 000€

N°2025-09 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistiques spécialisés – École Municipale de Danse – Année 2025 – Montant : 1 500€

N°2025-10 : Mission de Terres et Toits pour l'aide à l'établissement du dossier de demande de subvention DSIL 2025 pour l'aménagement du pôle santé. Montant : 2 998.80€ HT soit 3 598.56€ TTC.

N°2025-11 : Signature de la Charte Environnementale TERRA pour la ZAE Terre de Guépelle de Saint-Witz avec l'aménageur pour le respect des 4 grands engagements (la qualité de vie, le respect de l'environnement, la performance économique et le management responsable).

N°2025-12 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du Fonds Scolaire 2025 pour des travaux de réparation, d'entretien courant, d'aménagement et de sécurité du groupe scolaire Jane du Chesne. 40% du coût total (des travaux d'un montant de 20 364.51€ HT) soit 8 145.80 HT euros.

FINANCES

3)Approbation du Compte Financier Unique 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Réalisation	Chapitre	Réalisation
011 charges à caractère général	1 845 016.97	70 produits des services	657 060.88
012 charges de personnel	3 532 361.46	73 impôts et taxes	6 080 473.98
65 autres charges	259 015.37	74 dotation et participation	477 568.65
66 charges financières	107 613.89	75 autres produits	40 481.43
67 charges exceptionnelles	224.28	76 produits financiers	28.50
68 dotations aux amortissements et provisions			
042 ordre/transfert entre section	193 342.63	77 produits exceptionnels	137 256.00
014 atténuations de produits	177 425.70	013 atténuations des charges	106 256.78
		042 ordre/transfert entre section	56 242.63
TOTAL	6 115 000.30	TOTAL	7 555 368.85

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
10 Dotation	52 651.60
16 Dépenses financières	902 992.94
20 Acquisition incorporelle	90 493.28
21 Acquisition corporelle	506 843.54
23 Travaux en cours	2 417 426.33
040 op. Patrimoniale	56 242.63
041 Ecriture d'ordre	15 931.38
TOTAL	4 042 581.70

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 Subvention d'invest.	2 232 330.97
10 Recette financière	725 204.03
040 Opération d'ordre	193 342.63
041 Opérations patrimoniales	15 931.38
16 Emprunts et dettes	1 699 000.00
TOTAL	4 865 809.01

Les résultats de l'année sont les suivants :

➤Fonctionnement :

-Dépenses de fonctionnement = 6 115 000.30 euros

-Recettes de fonctionnement = 7 555 368.85 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 1 440 368.55 euros en 2024.

➤Investissement :

-Dépenses d'investissement = 4 042 581.70 euros

-Recettes d'investissement = 4 865 809.01 euros

Soit un excédent d'investissement de 823 227.31 euros en 2024.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un excédent de 188 202.62 euros.

L'excédent d'investissement cumulé s'élève donc à 1 011 429.93 euros et sera affecté au budget 2025.

Il nous convient d'approuver ces résultats sous la présidence de Madame Marie-Hélène Dauplain. Monsieur Frédéric Moizard, le Président de séance, sort de la salle selon les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales qui stipule qu'il ne doit pas prendre part au vote car considéré comme l'exécutif, il ne lui appartient pas d'approuver son propre travail, c'est le rôle de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 17/2025

4- Affectation des résultats de 2024 au Budget 2025

Ces chiffres ont été présentés à la commission finances qui s'est déroulée le jeudi 13 mars 2025.

Monsieur le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 440 368.55 euros en recettes d'investissement à l'article 1068 du Budget Primitif 2025.

L'excédent d'investissement cumulé de 1 011 429.93 euros sera reporté en recettes d'investissement à l'article 001 du Budget Primitif 2025.

Approuvé à la majorité - Délibération n° 18/2025

Abstention : Fanny Le Bec

Christophe Virlogeux (il déplore le manque de recherche d'économie de fonctionnement)

Budget Primitif 2025

5- Vote des Taux d'imposition

Rappel de la règle : Conformément aux engagements de l'État, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée (art 16 de la loi de finances de 2020). Cette réforme s'est achevée en 2023 pour les derniers foyers concernés.

La compensation de cette perte pour la commune se fait par le versement de la taxe sur le foncier bâti que percevait le département et qui donc s'additionne au foncier bâti communal depuis la réforme de 2020.

Les communes restent bénéficiaires de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour augmenter les impôts nous pouvons donc modifier ces 3 taux avec la règle suivante : [l'augmentation du taux de foncier non bâti ne peut pas augmenter plus que celui du foncier bâti.](#)

Le maire propose au conseil municipal une hausse des taux 0.82%.

Le vote des taux est donc proposé ainsi au vote du conseil municipal :

	En 2024	Proposition pour 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13.43	13.54
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	37.69	38.00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	120.56	121.55

Contre : Nadège Ferté, Sybille Daudré, Christophe Virlogeux, Fanny Le Bec, Marion Berson-Géant, Claudine Baron, Marie-Hélène Dauplain.

Approuvé à la majorité - Délibération n° 19/2025

6- Présentation du tableau des subventions aux associations (en annexe).

Le tableau présenté au conseil municipal est identique à celui présenté à la commission finance du 13 mars.
Seule une nouvelle attribution a été décidée pour le Marché Gourmand et l'association de Football.
Le conseil approuve le tableau de subvention à attribuer aux associations.

Contre : Christophe Virlogeux, Fanny Le Bec

Abstention : Xavier Bélair

Approuvé à la majorité - Délibération n° 20/2025

7- Budget Primitif 2025

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
011 Charge à caractère général	2 048 700.00
012 Charges de personnel	3 779 220.28
65 autres charges	320 557.99
66 charges financières	85 000.00
67 charges exceptionnelles	500.00
68 dotations aux amortissements et provisions	15 000.00
042 amortissements	
014 atténuations de produits	262 500.00
TOTAL	6 511 478.27
023 autofinancement	320 745.27
Total Prévisions	6 832 223.54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
70 produits des services	646 000.00
73 impôts et taxes	5 573 362.92
74 dotations et participation	400 095.62
75 autres produits	41 000.00
76 produits financiers	28.00
77 produits exceptionnels	101 737.00
013 atténuations des charges	70 000.00
TOTAL	6 832 223.54

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 déficit annuel	
20 immobilisations incorporelles	87 500.00
21 immobilisations corporelles	2 946 732.68
23 immobilisations en cours	1 893 962.00
16 emprunts et dettes assimilés	468 460.07
041 opérations patrimoniales	37 892.04
TOTAL	5 434 546.79

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 excédent d'investissement reporté	1 011 429.93
021 autofinancement reporté	320 745.27
10 recettes financières	835 059.00
1068 excédents de fonctionnement	1 440 368.55
13 subventions d'investissement	1 774 052.00
16 emprunts et dettes assimilés	
024 Vente terrain	
040 Amortissement	15 000.00
041 opérations patrimoniales	37 892.04
TOTAL	5 434 546.79

Contre : Christophe Virlogeux, Fanny Le Bec
Marion Berson-Géant

Abstention : Nadège Ferté , Sybille Daudré
Claudine Baron

Approuvé à la majorité - Délibération n° 21/2025

A l'occasion du vote du budget nous devons confirmer par délibération l'affectation à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » des dépenses liées :

- A la fête du village
- Au world clean up day
- A la chasse aux œufs
- A Halloween
- Au cinéma de plein air
- A la fête de la musique
- Aux Festivités de Noël

Le conseil municipal confirme l'affectation à l'article 6232 des dépenses listées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 22/2025

8-DIVERS :

Lors de la dernière réunion de la SMGFAVO (fourrière animale), à laquelle Mme BERSON GEANT a assisté, il a été conseillé aux communes d'effectuer une refacturation des frais de fourrière occasionnés au(x) propriétaire(s) des animaux concernés.

Le conseil municipal approuve cette décision.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 23/2025

DIVERS

23h fin de l'ordre du jour.

Informations

- Remerciements de la part de l'ASLDM et pour le prêt de la Tuilerie pour une assemblée générale extraordinaire.
- Le pot pour le départ à la retraite de Didier de la Police Municipale se fera le mercredi 30 avril, 19h à la Tuilerie,
- Rappel sur le RLP, cela concerne les contributions avant vote du conseil municipal. La date butoir pour contribuer est le 18 avril.

❖ Jean-Charles BOCQUET

La rétrocession des voiries de la Haie Jabeline est en cours pour ce qui concerne les lots libres (partie FLINT).

Les travaux de la rue de la Fosse aux Boucs sont terminés.

Les travaux de la zone hôtelière sont en cours : les pompes pour l'évacuation des eaux usées sont réparées et fonctionnent correctement. Il reste à entretenir les noues et les espaces verts pour l'écoulement des eaux pluviales. Un accord entre les parties est en cours.

La relance de l'association syndicale est en cours également.

❖ Chantal DELGADO

« Rencontres Chorégraphiques » : spectacle programmé le vendredi 28 mars.

Le travail pour la prochaine saison artistique a commencé.

Une présentation sera faite à la commission culture.

Les travaux de la création du nouveau site sont en cours également.

❖ Gérard DRÉVILLE

- Maison de l'Enfance : réception des bâtiments le 14 avril.
- Visite de sécurité (CSA) le 18 avril.
- CRECHE : Visite de la PMI le 28 avril. Ouverture le 16 juin 2025.
- ALSH : la SDJES jeunesse et sport a annulé sa visite prévue initialement le 25 avril et ils donneront donc leur agrément en fonction des déclarations faites par la directrice de l'accueil de loisirs. Ouverture le 12 mai 2025.
- Une réunion avec les propriétaires des maisons ELGEA est prévue le 26 avril à 10h pour aborder la rétrocession des voiries à la commune. La partie « FLINT » est en cours.

❖ Frédéric MOIZARD

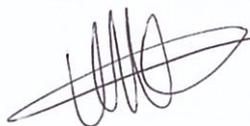
Le tableau des indemnités des élus sera communiqué au prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 23h.

Le Secrétaire
Maxime Bailly



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard



